



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREMIER MINISTRE

**S . G . D . S . N**  
Agence nationale de la sécurité  
des systèmes d'information  
CERTA

Paris, le 27 mai 2011  
N° CERTA-2011-AVI-320

Affaire suivie par :  
CERTA

## AVIS DU CERTA

### Objet : Vulnérabilité dans Bind

---

Conditions d'utilisation de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/certa/apropos.html>  
Dernière version de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/site/CERTA-2011-AVI-320>

---

### Gestion du document

Référence	CERTA-2011-AVI-320
Titre	Vulnérabilité dans Bind
Date de la première version	27 mai 2011
Date de la dernière version	–
Source(s)	Bulletin de sécurité Bind CVE-2011-1910 du 26 mai 2011
Pièce(s) jointe(s)	Aucune

TAB. 1 – Gestion du document

Une gestion de version détaillée se trouve à la fin de ce document.

## 1 Risque

Déni de service à distance.

## 2 Systèmes affectés

- Bind versions 9.4-ESV-R3 et suivantes ;
- Bind versions 9.6-ESV-R2 et suivantes ;
- Bind versions 9.6.3 et suivantes ;
- Bind versions 9.7.1 et suivantes ;
- Bind versions 9.8.0 et suivantes.

## 3 Résumé

Une vulnérabilité dans Bind permet à un utilisateur distant malintentionné de provoquer un déni de service.

## **4 Description**

Une vulnérabilité est présente dans le serveur DNS Bind. Elle est relative à la mise en œuvre d'un système de cache négatif des enregistrements invalides dans un contexte de DNSSEC. Cette faille permet à un utilisateur distant malintentionné de provoquer un déni de service au moyen d'un serveur DNSSEC autorisé construit de façon particulière.

## **5 Solution**

Se référer au bulletin de sécurité de l'éditeur pour l'obtention des correctifs (cf. section Documentation).

## **6 Documentation**

- Bulletin de sécurité Bind CVE-2011-1910 du 26 mai 2011 :  
<http://www.isc.org/software/bind/advisories/cve-2011-1910>
- Référence CVE CVE-2011-1910 :  
<http://cve.mitre.org/cgi-bin/cvename.cgi?name=CVE-2011-1910>

## **Gestion détaillée du document**

**27 mai 2011** version initiale.